Economie et statistique, N°145, Juin 1982

# La progression de l'activité féminine est-elle irréversible?

par Maryse Huet \*

La croissance ralentie de l'emploi que connaît la France depuis 1974 n'a pas affecté l'entrée massive des femmes sur le marché du travail. Elle ne paraît pas non plus l'avoir particulièrement favorisée. Les raisons de cet accroissement spectaculaire du travail féminin sont sans doute à rechercher dans un nouveau comportement des femmes. Mais leur embauche privilégiée (l'emploi féminin continue d'augmenter sur la période 1974-1979, alors que l'emploi masculin diminue sensiblement) trouve aussi sa source dans les besoins des entreprises : accroissement des activités tertiaires, développement de formes d'emploi moins stables auxquelles les femmes sont plus vulnérables.

L'extension du travail féminin, mesurée par les taux d'activité et par la progression des effectifs, ne s'est pas démentie malgré la rupture de 1974. Pourtant, les femmes ont à affronter une sélection à l'embauche et des propositions d'emploi moins favorables que les hommes. Ces deux observations apparemment contradictoires témoignent autant de l'insistance des femmes sur le marché du travail que de leur adéquation aux besoins actuels des entreprises. Celles-ci, sur un fond de crise et de chômage, modifient rapidement la gestion de leur main-d'œuvre et expérimentent de nouvelles formes et de nouveaux statuts d'embauche plus insta-

bles ou plus partiels auxquels les femmes sont plus vulnérables. Est-ce parce qu'elles se satisfont d'une attache moins solide à l'activité professionnelle? Rien n'est moins sûr.

On établira d'abord que l'extension du travail féminin est un phénomène massif et qu'il s'appuie principalement sur une plus grande continuité professionnelle des femmes. L'examen de l'évolution des effectifs féminins par secteur attestera ensuite la féminisation générale du travail. Les caractéristiques des emplois mais aussi du chômage des femmes donneront un éclairage complémentaire sur les raisons qui leur valent la faveur des entreprises. On amorcera enfin la discussion sur l'adéquation des emplois qui leur sont offerts à leur attente.

# Entrées massives des femmes sur le marché du travail

L'étude de la progression de la population active depuis 1975 fait apparaître l'irréversibilité de l'activité féminine.

<sup>\*</sup> Maryse Huet fait partie de la division « Emploi » du département « Population et ménages » de l'INSEE.

Les nombres entre crochets, [], renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Tableau 1

Entrées et sorties d'activité des femmes en 1973 et 1980

Âge		Entrées	en activité		Sorties d'activité				
	1973		1980		1973		1980		
	Effectifs	Taux ¹	Effectifs	Taux ¹	Effectifs	Taux <sup>2</sup>	Effectifs	Taux 2	
	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)	
15 à 24 ans	374,6	21,7	356,4	21,2	105,5	7,1	90,2	6,4	
25 à 39 ans	235,7	8,4	243,7	6,3	178,9	6,5	200,7	5,3	
40 à 49 ans	127,9	7,5	101,1	5,7	79,5	4,8	76,3	4,3	
50 à 59 ans	68,6	5,5	61,8	3,8	86,1	6,8	108,6	6,6	
60 ans et plus	34,3	5,1	22,8	5,8	173,1	21,0	134,6	25,8	
Ensemble	841,1	10,3	785,8	8,4	623,1	7,8	610,5	6,6	

- 1. Taux d'entrée = entrées en activité de mars 1980 à mars 1981/population active en mars 1981.
- 2. Taux de sortie sorties d'activité de mars 1980 à mars 1981/population active en mars 1980.

Source: Enquêtes sur l'emploi de mars.

Sur la période 1975-1980, la main-d'œuvre féminine s'est accrue de 165 000 personnes par an, soit à un rythme supérieur à celui enregistré au cours de la période 1968-1975 : 144 000 par an. Cet apport a contribué pour près de 70 % à l'accroissement de la population active et il dépasse les prévisions faites en la matière pour le VIIIe Plan. Il provient de l'évolution démographique (qui s'est ralentie : 71 000 personnes par an contre 77 000 entre 1968 et 1975) et de l'augmentation des taux d'activité qui s'est traduite par un gain de 94 000 personnes par an (contre 67 000 entre 1968 et 1975).

Même en période de conjoncture dégradée, les femmes ne se sont pas retirées du marché du travail. On note tout au plus une inflexion des apports en main-d'œuvre dans les années difficiles [1]. Ce dernier phénomène est particulièrement marqué pour les femmes jeunes (moins de 25 ans et les femmes âgées (plus de 55 ans), dont les taux d'activité ont d'ailleurs diminué au cours de la période. La diminution de l'activité des femmes âgées est liée à l'abaissement de l'âge de la retraite qui constitue un moyen de plus en plus utilisé par les entreprises pour gérer les fluctuations de leurs effectifs.

Pour les femmes jeunes, la diminution des taux d'activité (— 1,6 point de 1975 à 1980) est imputable, d'une part à l'allongement de la scolarité [2], d'autre part au ralentissement de la progression du taux d'activité des jeunes femmes non scolarisées. L'allongement de la scolarité des femmes (de un à deux ans) peut être interprété, soit comme une hésitation à entrer sur un marché du travail déprimé, soit au

contraire comme la volonté accrue d'obtenir un emploi en augmentant les chances d'embauche par une formation améliorée [3]. Pour les femmes sorties du système scolaire la mise en place des pactes nationaux pour l'emploi des jeunes paraît avoir joué un rôle déterminant : les plus fortes diminutions de population active consécutives à une variation des taux d'activité sont enregistrées en 1977 et 1980, années d'institution de contingents importants de stagiaires. Or les bénéficiaires des pactes sont, selon les catégories, exclus totalement ou partiellement de la population active.

## Plus grande continuité du travail féminin

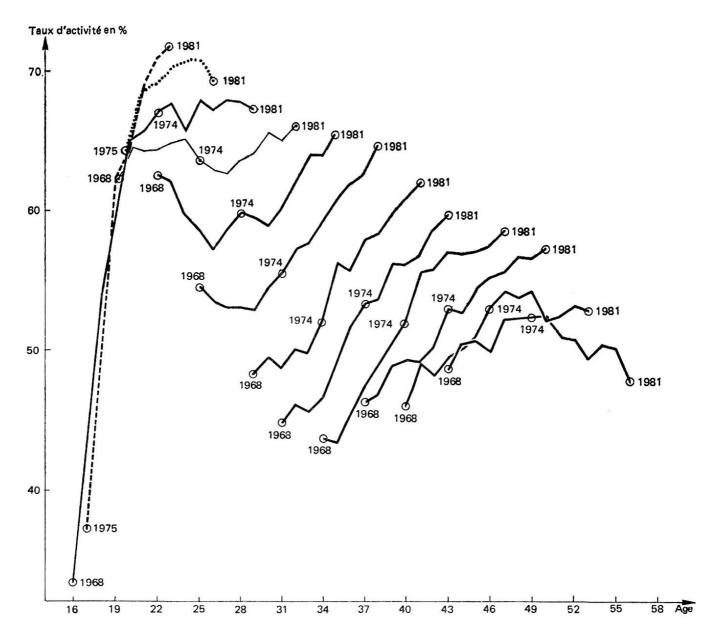
L'augmentation des ressources en main-d'œuvre féminine repose donc essentiellement sur le fait que les femmes de 25 à 55 ans se fixent de plus en plus dans l'activité.

La mobilisation des inactives ne joue en effet qu'un rôle limité. En premier lieu, le pourcentage de jeunes femmes (moins de 30 ans) n'ayant jamais travaillé est désormais faible et évolue peu depuis ces dernières années : 3,7 % des femmes de 16 à 29 ans n'avaient jamais travaillé en 1977 contre 4,9 % en 1970 selon les enquêtes Formation qualification professionnelle. Parmi les générations plus âgées (30 à 50 ans), ce pourcentage est stable à un niveau plus élevé (12 % aux enquêtes de 1970 et 1977).

La plus grande continuité de la vie professionnelle des femmes est d'abord le fait d'interruptions d'activité moins fréquentes : les taux de sortie d'activité sur un an, mesurés aux enquêtes sur l'emploi, sont en diminution depuis 1973

GRAPHIQUE I

Taux d'activité des femmes par générations regroupées \* (de 1968 à 1981)



<sup>\*</sup> Groupes de trois genérations. Le taux d'activité est attribué à l'âge médian du groupe.

Note de lecture: On peut lire, par exemple, que la génération de femmes âgées de 27 à 29 ans en 1968 avait alors un taux d'activité de 48 % et que ce taux s'élève au fil des ans (et de leur âge) jusqu'à 62 % en 1981; elles ont alors 40 à 42 ans (lecture le long d'une courbe). On peut lire aussi (lecture parallèle à l'axe des ordonnées) que les femmes ayant 36 à 38 ans en 1968 sont actives à 46 %; celles qui atteignent cet âge en 1971 ont un taux de 47,5 %, en 1974 de 53,5 %, en 1977 de 58 %, en 1980 de 63 %. Ce graphique montre bien comment la baisse des taux d'activité selon l'âge est pourtant le résultat de taux d'activité croissants de génération en génération. Voir également à ce sujet : A. Zighera « Métiers et générations » dans ce numéro, p. 19.

pour l'ensemble des femmes de 25 à 60 ans, et surtout pour les femmes de 25 à 39 ans (tableau 1). La chronique des taux d'activité des jeunes générations est significative à cet égard (graphique I): parmi les jeunes générations, la diminution de ces taux avant 30 ans est très faible; or on sait que la plupart des interruptions d'activité se produisent avant

cet âge [4]. Ce phénomène traduit peut-être aussi des reprises d'activité plus précoces.

En effet, l'augmentation rapide des taux d'activité par génération depuis ces dernières années est significative de l'intensité des reprises d'activité parmi les femmes ayant interrompu leur vie professionnelle, puisqu'elle ne peut être due à la mobilisation de forces entièrement nouvelles. Ainsi, non seulement les reprises d'activité sont fréquentes, mais elles paraissent également plus précoces si on juge par la pente abrupte de la courbe des taux d'activité, en particulier pour les femmes âgées de 30 à 39 ans en 1974.

Les femmes connaissent donc une activité de plus en plus continue. Un autre indice en est donné par l'enquête Formation-qualification professionnelle : parmi les femmes de 30 à 54 ans ayant déjà travaillé, les abandons d'activité (temporaires ou définitifs) passent de 40 % en 1970 à 31 % en 1977. Et si l'on constate une diminution du nombre de femmes entrées sur le marché du travail en une année (tableau 1), ceci ne peut être que le résultat de la plus grande continuité de l'activité féminine; si les interruptions d'activité diminuent, les reprises d'activité diminuent également.

Cette évolution est significative d'un nouveau rapport au travail des femmes, leur vie professionnelle tendant à se rapprocher de celle des hommes. Ce comportement apparaît actuellement comme un mouvement de fond, indépendant de la situation de l'emploi. Les analyses théoriques de l'activité féminine en termes de flexion d'activité, faisant l'hypothèse d'abandons d'activité ou au contraire d'entrées en activité induits par une situation d'emploi dégradée, semblent aujourd'hui périmées. Les femmes ne se sont pas retirées du marché du travail. Elles n'y sont pas non plus entrées (ou non sorties) en très grand nombre, dans la mesure où leur conjoint était menacé dans son emploi. Parmi les 292 000 femmes conjointes d'un chef de ménage chômeur en mars 1981, 53 % étaient actives, soit un taux inférieur à celui observé pour les femmes conjointes d'un chef de ménage actif occupé (58 %). Les enquêtes sur l'emploi des années précédentes donnent lieu à la même observation. On doit cependant indiquer que si les femmes conjointes d'ouvriers chômeurs (c'est-à-dire près de 60 % des femmes conjointes de chômeurs) sont moins souvent en activité que les femmes d'ouvriers ayant un emploi (49 % contre 55 %), les épouses de chômeurs des autres catégories d'actifs le sont plus souvent, notamment les femmes de 25 à 39 ans. L'examen des flux d'entrée et de sortie d'activité des épouses de chômeurs donne des conclusions qui vont dans le même sens. Et d'ailleurs ils ont un impact négligeable sur l'ensemble des femmes actives, compte tenu de leur faiblesse (14 000 entrées en activité et 13 000 sorties en 1980).

On peut donc affirmer que, si les problèmes d'emploi rencontrés depuis 1974 n'ont pas freiné la progression de l'activité des femmes, ils ne l'ont pas particulièrement accélérée. Les facteurs favorables à cette progression sont à rechercher pour partie dans l'analyse des déterminants de l'offre de travail des femmes et de leurs effets sur la continuité accrue de l'activité professionnelle (niveau de diplômes, milieu social, profession, fécondité, calendrier des naissances...). L'enquête Formation-qualification professionnelle de 1977, l'enquête réalisée par l'INED en 1981 sur la biographie familiale, professionnelle et migratoire et l'enquête Famille qui a été effectuée par l'INSEE en mars 1982 auprès des femmes donneront des éléments à ce sujet.

Mais si l'offre de travail des femmes présente dans la situation sociale actuelle un caractère qui semble irréversible, il convient aussi de s'interroger sur l'irréversibilité du travail féminin dans le système productif.

# L'évolution de l'emploi favorise les femmes

Le travail féminin répond à un besoin certain des entreprises si l'on en juge par l'évolution du solde des emplois créés et supprimés. L'emploi féminin total s'est accru d'environ 500 000 personnes au cours de la période 1974-1979 <sup>1</sup>, les 668 000 emplois salariés nouveaux occupés par des femmes (tableau 2) excédant donc nettement la baisse du nombre des non-salariés. Certes, l'embauche des femmes a diminué de près de la moitié si on la compare à celle observée sur la période 1968-1973 (+ 1 188 000 emplois salariés) mais les actifs masculins ont été davantage touchés par la dégradation de l'emploi : 123 000 emplois salariés masculins ont été perdus sur la période 1974-1979, alors que leur nombre avait augmenté de 936 000 sur la période 1968-1973. En conséquence, la part des femmes dans l'emploi salarié s'est accrue, pour atteindre le taux de 39,4 % au 31 décembre 1979 (contre 36,7 % au 31 décembre 1973).

Cette position privilégiée des femmes dans les créations nettes d'emploi salarié est imputable principalement au développement des secteurs tertiaires, et en particulier des services publics qui ont offert environ la moitié des créations nettes. Mais il faut noter que l'emploi des femmes a évolué plus favorablement que celui des hommes dans la plupart des secteurs, alors que ceux-ci ont connu des évolutions très différentes.

Dans le tertiaire marchand, la croissance remarquable des emplois salariés féminins (642 000 sur la période 1974-1979 contre 660 000 sur la période précédente) a été d'abord permise par l'expansion de secteurs très féminisés. Mais généralement, les emplois féminins s'accroissent plus vite dans la plupart des entreprises que les emplois masculins, de façon d'ailleurs accentuée au cours de la dernière période.

Le secteur ayant contribué le plus à l'offre d'emploi est celui des services rendus aux particuliers : 320 000 emplois ont été offerts aux femmes contre 247 000 sur la période 1968-1973. La santé, dont les effectifs représentent les trois quarts des effectifs de ce secteur, a été le principal artisan de ce mouvement avec une croissance du personnel de 7 % en moyenne par an sur la période 1973-1979. Pour montrer l'impact des politiques publiques, il est important de noter que sur 100 personnes travaillant dans la santé, 75 appartiennent au secteur public et que celui-ci a embauché de façon plus massive que le secteur privé jusqu'en 1978.

Un autre service public a augmenté de façon importante le nombre d'emplois tenus par les femmes : les Postes et Télécommunications (+ 41 000 emplois sur la période contre + 12 000 sur la période précédente). Ce secteur, ainsi que ceux de la santé et des transports, ont de fait augmenté leur contribution au développement de l'emploi féminin.

La progression des emplois féminins se stabilise dans les services rendus aux entreprises (+ 71 000 emplois salariés

<sup>1.</sup> En vue de cette évaluation, la part des femmes parmi les actifs non salariés a été estimée à partir des données des recensements et des enquêtes sur l'emploi.

Tableau 2 Évolution de l'emploi salarié féminin selon l'activité économique

Effectifs en milliers

	Pé	riode 1968 - 1	973	Pé	riode 1974 - 1	979
	Variation	d'emploi	Élasticité	Variation	d'emploi	Élasticité
	Totale ΔE	Femmes ΔF	$\frac{\Delta F/F}{\Delta E/E}$ ×100	Totale ΔE	Femmes ΔF	$\frac{\Delta F/F}{\Delta E/E} \times 100$
AGRICULTURE	— 173,5	— 12,7	60	— 97,9	_ 4,7	34
INDUSTRIE (y compris bâtiment, génie civil et agricole)	724,0	283,9	169	— 606,6	— 126,3	85
Industries agricoles et alimentaires	21,0 18,8 2,2	21,7 10,2 11,5	352 226 1 665	0,4 7,3 — 6,8	4,9 4,8 0,0	3 712 240
Énergie  Combustibles minéraux solides  Produits pétroliers, gaz naturel  Électricité, gaz et eau	- 57,2 - 68,3 5,1 6,0	- 0,8 1,9 2,5	59 252 264	- 13,8 - 27,3 - 3,3 16,8	4,0 0,1 — 0,3 4,2	54 146
Biens intermédiaires  Minerais et métaux ferreux  Minerais et métaux non ferreux  Matériaux de construction  Verre  Chimie de base, fibres synthétiques  Fonderie, travail des métaux  Papier, carton  Caoutchouc, matières plastiques	204,2 0,9 1,8 4,1 11,0 19,2 86,2 15,6 65,4	67,9 0,6 1,6 6,1 1,6 7,8 24,8 5,2 20,2	176 885 647 1 314 70 193 160 95	— 154,7 — 45,7 — 11,6 — 27,3 — 5,5 — 11,5 — 50,4 — 17,6 — 8,3	- 23,8 - 2,2 3,1 - 0,1 - 1,3 - 0,7 - 9,3 - 8,4 - 4,9	75 62 163 3 123 28 94 137 183
Biens d'équipement	413,7 89,8 131,1 18,6 154,4 19,8	138,1 22,9 60,6 16,9 33,8 3,9	162 159 134 270 131 183	<ul> <li>76,8</li> <li>57,1</li> <li>1,3</li> <li>16,8</li> <li>4,2</li> <li>8,4</li> </ul>	— 14,7 — 2,7 — 8,9 — 6,0 1,6	82 27 84 210
Biens de consommation Parachimie, pharmacie Textile, habillement Cuirs, chaussures Bois, meubles, industries diverses Presse, édition	50,7 29,4 — 40,8 — 9,5 44,3 27,3	28,2 12,0 — 19,5 — 2,0 23,6 14,1	109 95 71 38 190 165	— 193,6 — 0,7 — 138,6 — 19,9 — 24,4 — 10,0	- 109,2 - 2,7 - 91,9 - 9,0 - 4,6 - 1,0	110 96 97 79 61 29
Bâtiment, génie civil et agricole	91,6	24,4	674	— 168,1	12,5	
TERTIAIRE MARCHAND	1 144,9	659,8	139	967,1	641,6	150
Commerces  Commerces de gros alimentaire  Commerces de gros non alimentaire  Commerces de détail alimentaire  Commerces de détail non alimentaire	264,4 34,1 98,5 54,9 76,9	159,8 16,4 40,2 48,8 54,4	141 177 135 218 121	155,8 9,0 40,6 53,5 52,7	107,7 6,3 21,0 35,3 45,1	152 230 160 136 143
Transports	25,5	17,6	564	22,3	20,7	664
Télécommunications, postes	46,8	11,7	62	66,5	41,0	159
Services marchands	623,6 56,5 77,3	378,7 15,7 40,6	119 242 101	643,1 26,0 47,7	424,9 9,2 24,4	123 244 98
— entreprises	164,7 325,1	75,6 246,8	100 114	162,0 407,4	70,8 320,5	95 155
Institutions financières Location, crédit-bail immobilier Assurances Organismes financiers	184,6 26,9 29,4 128,3	92,0 10,9 17,7 63,4	102 88 114 104	79,4 10,1 14,8 54,5	47,3 7,2 10,1 30 0	121 166 127 113
SERVICES NON MARCHANDS	430,4	257,0	111	281,7	157,2	102
Ensemble	2 125,8	1 188,0	164	544,3	667,8	335

Source : INSEE, division « Emploi ».

féminins de 1974 à 1979). Ceci s'explique principalement par la place de l'intérim dans les créations d'emploi du secteur : sur 162 000 emplois créés sur la période, environ 100 000 l'ont été par les agences de travail temporaire et 78 000 ont été occupés par des hommes. En conséquence, la part des femmes diminue légèrement dans ce secteur.

Les autres secteurs du tertiaire marchand continuent de faire largement appel à la main-d'œuvre féminine mais cet appel se réduit sensiblement en raison de la diminution des créations d'emploi, notamment dans le commerce de gros, les hôtels-cafés-restaurants, et les institutions financières.

Les services non marchands, pour leur part, comprennent, pour près de 90 % de leurs effectifs, les administrations publiques (centrales et locales) et les organismes de sécurité sociale, et pour le reste, les administrations privées (c'est-à-dire les associations) et les services domestiques. La croissance nette des emplois salariés féminins (+ 157 000) y est donc principalement le fait du secteur public. Cette croissance a été très importante en 1975 et 1976 mais se réduit depuis 1977. Aussi ne retrouve-t-on pas sur la période 1974-1979 le niveau de créations d'emplois féminins de la période précédente (+ 257 000) <sup>2</sup>. Les personnels des services domestiques, dont plus de 90 % sont des femmes, continuent de se réduire, mais à un rythme plus faible.

## Baisse limitée des emplois industriels pour les femmes

Les secteurs industriels n'offrent plus, comme durant les années passées, de possibilités d'emplois pour les femmes en raison du mouvement de réduction de leur personnel. Le solde des créations et suppressions d'emplois salariés féminins est négatif de 130 000 emplois alors que plus de 280 000 avaient été créés sur la période 1968-1973. Le nombre d'emplois industriels occupés par les femmes reste cependant supérieur à celui enregistré en 1968, ce qui n'est pas le cas pour les hommes. L'emploi des femmes apparaît donc relativement préservé dans l'industrie prise dans son ensemble; dans chaque secteur pris isolément, les suppressions d'emploi portent généralement davantage sur les femmes (voir infra), mais la structure sectorielle des emplois féminins et la création d'emplois féminins dans certaines entreprises (y compris de secteurs en perte d'emploi) permettent d'en limiter les conséquences.

Les secteurs des biens d'équipement, créateurs de nombreux emplois féminins au cours des années 1968 à 1973 n'embauchent plus : 15 000 emplois féminins ont été supprimés de 1974 à 1979 alors que 138 000 avaient été créés au cours de la période précédente. Cette régression présente une ampleur importante dans le secteur du matériel électrique professionnel et les biens d'équipement ménager. Une étude sur l'utilisation de la main-d'œuvre féminine dans l'industrie électronique [5] donne à ce sujet quelques éléments d'analyse. Les entreprises, selon leurs activités, déplacent leurs fabrications vers les pays en voie de développement, ou recourent à l'automation ou enfin connaissent une mutation technologique se traduisant par une économie de main-d'œuvre (passage à la fabrication de composants dans la téléphonie).

La plupart des secteurs auparavant créateurs d'emplois pour les femmes adoptent des comportements analogues : limitation de l'embauche dans les industries agricoles et alimentaires et le bâtiment, suppressions d'emploi dans les industries de biens de consommation et certains secteurs des biens intermédiaires. Les secteurs du textile-habillement et cuir-chaussures, très féminisés et caractérisés par une chute régulière des effectifs, connaissent une aggravation de leur situation.

Les emplois des femmes sont néanmoins privilégiés comme ils l'ont été dans la période de croissance passée. Dans les secteurs qui sont restés créateurs d'emploi de 1974 à 1979 (industrie de la viande et des produits laitiers, automobile, électricité-gaz-eau et métaux non ferreux), l'embauche, même limitée, reste plus favorable aux femmes. Dans les secteurs du textile-habillement et cuir-chaussures, l'aggravation de la situation de l'emploi a finalement été plus sévère pour les hommes.

La plupart des autres secteurs continuent de préserver les emplois féminins, soit en en créant plus qu'ils n'en suppriment (par exemple les autres industries agricoles et alimentaires) soit en en supprimant dans une moindre proportion que les emplois masculins. Mais, quelques secteurs les suppriment en premier (verre, papier-carton, caoutchoucmatières plastiques, construction de matériel électrique professionnel).

Au total, l'emploi industriel féminin apparaît relativement favorisé dans la plupart des secteurs de 1974 à 1979, mais moins que sur la période passée : les suppressions nettes d'emplois féminins représentent 21 % de l'ensemble des suppressions nettes d'emplois dans l'industrie sur la période 1974-1979, soit 4 points de moins que la part des femmes dans l'emploi industriel (25 % au 31 décembre 1973), alors que les créations nettes d'emploi féminin représentaient près de 40 % de l'ensemble des créations nettes d'emplois industriels de 1968 à 1973, pour un taux de féminité des emplois de 23 % (au 31 décembre 1967).

Le maintien de la croissance des emplois féminins est dû tout d'abord à la structure des emplois que les femmes occupent. Les seuls secteurs créateurs d'emploi au cours des années 1974 à 1979 ont été les secteurs tertiaires où un salarié sur deux est une femme (tableau 3). Et les salariés de l'industrie les plus touchés par les suppressions d'emploi ont été les ouvriers qualifiés. Or les emplois féminins sont concentrés autour de deux pôles : les professions de nature tertiaire et les emplois non qualifiés. Une étude faite sur la concentration des femmes dans l'emploi a montré que ces deux critères (qualification et nature de l'emploi) expliquaient les deux tiers de la variance des taux de féminité

<sup>2.</sup> Faute de répartition par sexe dans la statistique des emplois non marchands, l'évolution de l'emploi féminin est estimée ici par l'application de taux de féminité extrapolés des recensements (+ 0,15 point par an). Les enquêtes emploi font ressortir une progression supérieure (+ 0,40 point par an), mais ceci ne remet pas en cause le ralentissement de la croissance des emplois féminins sur la période.

Tableau 3 Évolution des taux de féminité de l'emploi salarié selon l'activité économique

	Taux de féminité (en		%)	Effectifs féminins	
	Au 31-12-1967	Au 31-12-1973	Au 31-12-1979	(en milliers)	
AGRICULTURE	12,2	13,96	16,46	61,0	
INDUSTRIE (y compris bâtiment, génie civil et agricole)	23,2	24,68	25,00	1 764,3	
Industries agricoles et alimentaires	29.4	32,39	33.32	170.9	
Viandes et produits laitiers	24,1	27,77	29,51	48,1	
Autres produits	31,4	34,40	35,19	122,8	
Énergie	9,7	12.74	14,74	42,7	
Combustibles minéraux solides	1,2	2,58	3,98	2,5	
Produits pétroliers, gaz naturel	14,4	16,88	17,59	7,4	
Électricité, gaz et eau	16,3	17,21	17,93	32,7	
Biens intermédiaires	18,9	20,62	21,14	324,8	
Minerais et métaux ferreux	7,6	7,82	8,60	15,0	
Minerais et métaux non ferreux	14,3	16,33	17,95	14,1	
Matériaux de construction	11,4	13,98	15,93	30,3	
Verre	20,7	19,74	19,48	13,3	
Chimie de base, fibres synthétiques	21,1	23,02	24,07	43,8	
Fonderie, travail des métaux	17,9	19,66	19,79	97,0	
Papier, carton	34,8 32,5	34,64 32,00	38,84 31,02	41,4 69,9	
			(10000000000000000000000000000000000000		
Biens d'équipement	20,6	23,38	23,56	434,1	
Construction mécanique	16,0 34,5	17,46	18,82 35,81	100,5	
Matériel électrique professionnel	33,6	37,82 42,70	43,87	165,7 43,7	
Automobile, transports terrestres	16,7	18,24	18,40	96,3	
Construction navale, aéronautique, armement	10,8	11,54	12,51	27,9	
Biens de consommation	51,2	51,37	50.65	692,6	
Parachimie, pharmacie	43.1	42,70	41,22	66,7	
Textile, habillement	67.1	68,28	68,78	378.9	
Cuirs, chaussures	54,8	57,27	59,36	67,5	
Bois, meubles, industries diverses	28,0	31,13	32,03	106,3	
Presse, édition	31,4	33,88	35,03	73,2	
Sâtiment, génie civil et agricole	4,0	5,19	6,59	99,2	
TERTIAIRE MARCHAND	41,1	44,36	47,46	3 246,5	
Commerces	42,7 27.2	45,40	47,33	906,4	
Comerces de gros alimentaire	27,2	30,30	31,77	76,9	
Commerce de gros non alimentaire	30,3 40,9	32,28 48,41	33,68 50,75	190,3 204,6	
Commerce de détail non alimentaire	58,3	59,75	61,68	434,6	
ransports	12,2	14,02	16,16	133,4	
élécommunications, postes	40,6	38,68	42,02	191,4	
	7 PART - 1000		2000 / C - 4 400 C C 4 400	(i)	
Services marchands	51,1	53,60	56,24	1 710,0	
Réparation, commerce de l'automobile	11,5 51,9	14,49 52,02	16,13 51,90	53,2 200,7	
Services marchands rendus principalement aux :	31,7	32,02	5.,,,,	1 200,7	
— entreprises	46,1	46,04	45,57	370,0	
— particuliers	66,6	69,31	71,83	1 086,1	
nstitutions financières	48,9	49,26	50,61	305,3	
Location, crédit, bail immobilier	45,9	42,77	47,74	27,3	
Assurances	52,6	54,49	56,14	74,9	
Organismes financiers	47,8	48,38	49,23	203,1	
SERVICES NON MARCHANDS	53,8	54,62	54,71	1 934,2	
Ensemble	34,0	36,73	39,36	7 006,0	

Source: INSEE, division « Emploi ».

Tableau 4

Femmes agents civils de l'État, en métropole \*

1	Titulaires			Non titulaires			Ensemble		
Temps complet	Temps <sup>1</sup> partiel	Ensemble	Temps complet	Temps <sup>1</sup> partiel	Ensemble	Temps complet	Temps <sup>1</sup> partiel	Ensemble	
481,6	2,1	483,7	149,1			630,8			
(43,4)		(43,5)	(57,8)			(45,5)			
638,4	15,2	653,6	175,8	29,52	205,3	814,2	44,7	858,9	
(45,7)	(98,7)	(46,3)	(56,6)	(64,4)	(57,6)	(47,4)	(73,0)	(48,3	
694,2	23,1	717,3	142,1	24,6	166,7	837,6	47,7	885,3	
(46,5)	(97,0)	(47,3)	(56,1)	(64,4)	(57,2)	(47,6)	(76,9)	(48,6)	
753,0	39,1	792,3	121,1	40,7	161,8	874,1	79,8	953,9	
(47,0)	(94,7)	(48,2)	(52,0)	(73,2)	(56,1)	(47,7)	(82,4)	(49,4	
	481,6 (43,4) 638,4 (45,7) 694,2 (46,5)	481,6 (43,4) 638,4 15,2 (45,7) (98,7) 694,2 23,1 (46,5) (97,0) 753,0 39,1	481,6 2,1 483,7 (43,5)  638,4 15,2 653,6 (45,7) (98,7) (46,3)  694,2 23,1 717,3 (46,5) (97,0) (47,3)  753,0 39,1 792,3	481,6 2,1 483,7 149,1 (43,4) (557,8)  638,4 15,2 653,6 175,8 (45,7) (98,7) (46,3) (56,6)  694,2 23,1 717,3 142,1 (46,5) (97,0) (47,3) (56,1)  753,0 39,1 792,3 121,1	complet         partiel         complet         partiel           481,6         2,1         483,7         149,1           (43,4)         (43,5)         (57,8)           638,4         15,2         653,6         175,8         29,5²           (45,7)         (98,7)         (46,3)         (56,6)         (64,4)           694,2         23,1         717,3         142,1         24,6           (46,5)         (97,0)         (47,3)         (56,1)         (64,4)           753,0         39,1         792,3         121,1         40,7	481,6     2,1     483,7     149,1       (43,4)     (43,5)     (57,8)       638,4     15,2     653,6     175,8     29,5²     205,3       (45,7)     (98,7)     (46,3)     (56,6)     (64,4)     (57,6)       694,2     23,1     717,3     142,1     24,6     166,7       (46,5)     (97,0)     (47,3)     (56,1)     (64,4)     (57,2)       753,0     39,1     792,3     121,1     40,7     161,8	complet         partiel         complet         partiel         complet           481,6         2,1         483,7         149,1         630,8           (43,4)         (43,5)         (57,8)         (45,5)           638,4         15,2         653,6         175,8         29,5²         205,3         814,2           (45,7)         (98,7)         (46,3)         (56,6)         (64,4)         (57,6)         (47,4)           694,2         23,1         717,3         142,1         24,6         166,7         837,6           (46,5)         (97,0)         (47,3)         (56,1)         (64,4)         (57,2)         (47,6)           753,0         39,1         792,3         121,1         40,7         161,8         874,1	complet         partiel         complet         partiel         complet         partiel           481,6         2,1         483,7         149,1         630,8         (45,5)           638,4         15,2         653,6         175,8         29,5²         205,3         814,2         44,7           (45,7)         (98,7)         (46,3)         (56,6)         (64,4)         (57,6)         (47,4)         (73,0)           694,2         23,1         717,3         142,1         24,6         166,7         837,6         47,7           (46,5)         (97,0)         (47,3)         (56,1)         (64,4)         (57,2)         (47,6)         (76,9)           753,0         39,1         792,3         121,1         40,7         161,8         874,1         79,8	

- 1. Emplois au moins à mi-temps (non compris les emplois accessoires).
- 2. Estimation à partir des résultats redressés.

Sources: Recensement des agents de l'État de 1969. — Exploitation des fichiers de paye de la fonction publique.

des professions 3. C'est donc d'abord parce que les femmes sont concentrées dans des emplois qui font l'objet d'une forte demande de la part des entreprises qu'elles ont pu occuper de nouveaux postes de travail. Les emplois ont été également créés pour moitié dans le secteur public, où les modalités d'embauche sont à priori non discriminatoires vis-à-vis des femmes.

Les femmes jouent d'autre part un rôle essentiel dans les transformations du système productif. Celles-ci s'étaient accompagnées, au début des années soixante-dix, d'une intensification de la mobilité de la main-d'œuvre [6] et les femmes avaient largement participé à ce mouvement [7].

Mais contrairement à ce que l'on aurait pu penser, l'aggravation de la situation de l'emploi s'est traduite par une diminution de la mobilité sur le marché du travail, et particulièrement pour les femmes. Cette évolution, partagée par les actifs masculins, tient à ce que les transformations actuelles du système productif passent beaucoup moins par l'augmentation des flux de mobilité que par une gestion plus stricte du personnel visant à freiner la hausse des coûts salariaux dans un système de concurrence accrue. Cet objectif est atteint par plusieurs voies : flexibilité des effectifs pour

adapter la main-d'œuvre au rythme de la production, différenciation du statut des salariés et fractionnement des collectifs de travailleurs pour en limiter le coût. La nouvelle gestion se traduit par le développement des suppressions d'emploi, l'extension des formes d'emploi précaires (contrat à durée déterminée, intérim) et l'augmentation des emplois à temps partiel.

# Développement de l'emploi précaire

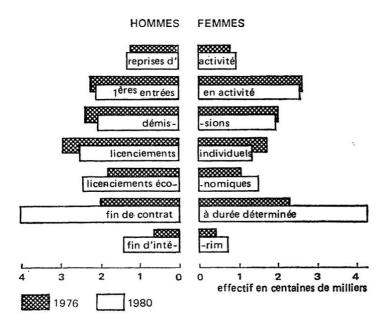
Alors que l'on constate pour l'ensemble des femmes occupant un emploi une diminution des flux de mobilité volontaire, on observe conjointement une plus grande instabilité des postes de travail. Cette évolution est le

<sup>\*</sup> Personnel des ministères (hors défense), y compris les budgets annexes (notamment les PTT) et non compris les établissements publics.

<sup>3.</sup> Cette étude, réalisée à partir des enquêtes sur la structure des emplois de 1969, 1974 et 1979 au niveau des professions regroupées en 57 postes, fera l'objet d'une prochaine publication.

#### GRAPHIQUE II

## Motifs du chômage \* en 1976 et 1980



\* Il s'agit des demandes d'emploi enregistrées par l'ANPE selon la raison du dépôt des demandes.

résultat de l'augmentation des suppressions d'emploi et du développement des formes d'emploi précaires. La précarité des emplois présente plusieurs degrés : si les emplois intérimaires et les emplois sous contrat à durée déterminée constituent le noyau de la catégorie des emplois précaires, les emplois de non-titulaires dans la fonction publique et les stages ou contrats en entreprise institués par les pactes pour l'emploi peuvent, à certains égards, y être classés.

Les personnels non-titulaires de la fonction publique constituent un bon exemple du risque de précarité des emplois occupés par les femmes dans les services de l'État. Globalement, les femmes non titulaires des services civils de l'État représentaient, en décembre 1978, 121 000 agents à temps complet et 41 000 à temps partiel (tableau 4). L'effectif des non-titulaires à temps complet a crû de 1969 à 1975 (149 000 à 179 000 agents), mais le plan de titularisation instauré en 1975 a permis de faire passer cet effectif à 142 000 en 1976 puis à 121 000 en 1978. Il faut noter cependant une progression des non-titulaires à temps partiel (personnel au moins à mi-temps), notamment en 1977. avec l'autorisation de recrutement exceptionnel de vacataires (vacataires du « Plan Barre »). Les femmes, qui constituent les deux tiers de cette catégorie, sont particulièrement concernées mais ceci n'entame pas de façon importante le processus de résorption des non-titulaires.

Les femmes ont une part plus importante dans les emplois de non-titulaires que dans les emplois de titulaires (52 % des agents non titulaires à temps complet en décembre 1978, contre 47 % des agents titulaires à temps complet). Ce pourcentage était nettement plus important en 1969

(58 %) et en 1975 (57 %), les femmes ayant davantage bénéficié que les hommes de la titularisation. Étant donné le niveau de qualification moins élevé des femmes dans la fonction publique [8], leur prépondérance dans les emplois de non-titulaires peut s'expliquer par le niveau de recrutement de ces effectifs : pour 34 %, les non-titulaires en décembre 1980 étaient de niveau D (catégorie statutaire la moins élevée) contre 11 % pour l'ensemble des emplois.

Les stages en entreprises ou les contrats emploi-formation institués par les pactes pour l'Emploi peuvent apparaître comme de nouvelles formes d'emploi précaires, compte tenu des difficultés pour les jeunes à obtenir un emploi à l'issue de leur stage ou contrat, et des caractéristiques des entreprises ayant participé à ces formules : l'étude du devenir des bénéficiaires des stages montre des situations encore plus précaires pour les femmes [9; 10].

Mais la précarisation des emplois occupés par les femmes prend toute sa signification lorsqu'on examine le risque d'entrée en chômage des salariées [1]. Celui-ci, mesuré par le rapport des demandes enregistrées pour les femmes aux effectifs salariés des secteurs marchands, était de 22,5 % en 1980 contre 12,1 % en 1974.

Cette précarisation, telle qu'elle apparaît à travers l'évolution du risque d'entrée en chômage, doit être appréhendée sous deux aspects : d'une part, l'extension des formes d'emploi précaires entraîne une augmentation des pertes d'emploi, et d'autre part, le fait de perdre un emploi dans une situation de pénurie d'offres accroît la probabilité de l'inscription à l'ANPE. Cette évolution est directement imputable aux formes d'emploi précaires et à l'augmentation des licenciements économiques <sup>4</sup>, et non aux démissions et licenciements non économiques puisque les demandes enregistrées correspondantes diminuent sur la période (graphique II).

Elle s'effectue sensiblement au même rythme pour les hommes et les femmes et celles-ci restent plus sensibles au risque de chômage que les hommes (22,5 % contre 15,6 % en 1980). Ceci se vérifie dans l'industrie et le tertiaire et le mouvement est accentué par la structure des emplois des femmes : les emplois du tertiaire sont en effet plus précaires que ceux de l'industrie.

## Importance des suppressions d'emplois féminins

Les femmes sont particulièrement touchées par les suppressions d'emplois réalisées par les entreprises. Depuis 1975, les licenciements pour motif économique fluctuent selon la conjoncture entre 70 000 et 110 000 pour les femmes, le maximum étant atteint en 1980.

<sup>4.</sup> Cette évolution prend en compte les inscriptions successives au cours d'une année des salariées titulaires d'emplois précaires; il se peut que la fréquence de telles inscriptions successives ait augmenté. De plus, l'évolution peut être accentuée par la prise en compte de licenciements individuels comme licenciements économiques.

Certes, le taux de licenciement pour l'ensemble des femmes salariées du secteur privé est égal à celui des hommes (2,3 % en 1980). Mais l'analyse par secteur d'activité économique montre que, dans la plupart des secteurs, les femmes ont un taux de licenciement supérieur ou équivalent à celui des hommes. Le résultat global est la conséquence d'un effet de structure : les activités dans lesquelles travaillent les femmes (tertiaire en particulier) ont en général supprimé moins d'emplois. Des licenciements importants se sont produits dans des branches peu féminisées : bâtiment, fonderie et travail de métaux, industrie mécanique. Les licenciements dans le tertiaire (où un salarié sur deux est une femme) ont été moins fréquents, sauf dans les transports, la récupération et les intermédiaires du commerce, la réparation et le commerce de l'automobile, le commerce de gros, toutes branches où la progression des effectifs a été négative ou inférieure à celle des autres branches du tertiaire, et qui sont aussi les moins féminisées. Malgré tout, les taux de licenciements les plus élevés observés pour les femmes se situent dans les secteurs de l'industrie ayant réduit fortement leurs effectifs et dont la plupart font partie des industries les plus féminisées des biens de consommation et des biens intermédiaires (fibres artificielles et synthétiques, transformation des matières plastiques).

#### Extension de l'intérim

L'intérim, apparu au début des années soixante a connu un grand développement : le personnel des agences d'intérim est passé d'environ 10 000 en 1962 à environ 50 000 en 1968 selon les Déclarations annuelles de salaires (DAS), puis de 105 000 au 1er janvier 1975 à 196 000 au 1er janvier 1981 selon le fichier des établissements de l'UNEDIC. La part des femmes dans ces effectifs a évolué en fonction des besoins des entreprises. Dans les premiers temps, il s'agissait de pourvoir des emplois de cadres, techniciens, ouvriers qualifiés, employés de bureau; les femmes étaient fortement représentées jusque vers la fin des années soixante : majoritaire en 1962 selon le recensement de population, leur part dans ce personnel était d'environ 40 % en 1968 selon les DAS et l'UNEDIC alors qu'elles occupaient à la même date 34 % des emplois salariés. Ensuite, le développement de l'intérim a surtout porté sur les emplois d'ouvriers non qualifiés de l'industrie et la part des femmes dans le personnel intérimaire a décru, passant de 38 % au 1er janvier 1970 à 30 % au 1er janvier 1975 et 28 % au 1er janvier 1981. Cette évolution est liée à la structure des emplois féminins (principalement de nature tertiaire) et à la localisation sectorielle des emplois d'ouvriers pourvus par des intérimaires : l'intérim est utilisé essentiellement par les secteurs très peu féminisés des biens intermédiaires et biens d'équipement. Les femmes restent cependant fortement représentées parmi les employés intérimaires dont elles constituent 70 % alors qu'elles ne forment que 62 % de l'ensemble des employés du secteur privé selon l'enquête du ministère du Travail d'avril 1980.

Le nombre de femmes occupant un emploi intérimaire apparaît aujourd'hui modeste : 48 000 en octobre 1980 selon l'enquête emploi complémentaire <sup>5</sup>. Mais le nombre de femmes ayant connu l'intérim sur une année est nette-

ment plus important (162 000 d'octobre 1979 à octobre 1980, selon l'enquête emploi) et l'intérim se concentre sur deux catégories de population : les femmes jeunes (un intérimaire sur deux a moins de 25 ans selon l'enquête emploi d'octobre 1980) et les femmes les moins qualifiées (tableau 5).

Cette évolution de l'intérim permet de montrer dans quelle mesure les femmes constituent un terrain d'expérimentation pour de nouvelles formes d'emploi [7] [11]. Une autre illustration de ce phénomène est le développement récent des emplois sous contrat à durée déterminée, lequel a porté en premier lieu sur l'emploi féminin.

Développement rapide des contrats à durée déterminée...

Cette forme d'emploi a connu un important développement ces dernières années : les demandes féminines enregistrées auprès de l'ANPE, suite à la perte de ce type d'emploi, ont crû de 89 % entre 1976 et 1980 alors que dans le même temps l'ensemble des demandes enregistrées progressait de 24 % (graphique II). Le développement est un peu plus rapide pour les hommes mais les femmes restent les plus touchées : elles représentent 47 % de cette population contre 33 % de l'ensemble des salariés du secteur privé selon l'enquête du ministère du Travail. Selon l'enquête emploi complémentaire d'octobre 1980, 227 000 femmes étaient embauchées sous contrat à durée déterminée au cours du mois et 470 000 avaient connu cette forme d'emploi entre octobre 1979 et octobre 1980 6; sa fréquence est particulièrement grande pour les jeunes femmes (8,6 % des salariées âgées de moins de 25 ans contre 3,1 % pour l'ensemble des salariées).

Cette forme d'emploi se pratique dans un éventail de professions plus large que l'intérim. Certes, les salariées les moins qualifiées la connaissent plus souvent mais elle est presque aussi fréquente chez les employées que chez les ouvrières, et n'épargne pas les cadres (tableau 5). Son extension est aussi rapide parmi les employées et cadres que parmi les ouvrières. Cette généralisation à toutes les qualifications apparaît relativement spécifique aux femmes : pour les hommes, l'extension des contrats à durée déterminée porte davantage sur les emplois d'ouvrier. Les ouvrières dans leur ensemble connaissent cependant plus souvent ces contrats que les ouvriers. En effet, les secteurs des biens de consommation très féminisés recourent rarement à l'intérim mais embauchent souvent sous contrat à durée déterminée, en particulier les secteurs des industries agricoles et alimentaires, du cuir-chaussures, de la transformation des matières plastiques.

<sup>5.</sup> Les résultats de cette enquête portant sur l'intérim et les emplois à contrat à durée déterminée seront présentés dans un prochain article.

<sup>6.</sup> Les personnes en stage pratique dans le cadre du Pacte national pour l'emploi des jeunes sont comptées dans les contrats à durée déterminée.

Tableau 5
Importance de l'emploi précaire par qualification

			'intérimaires <sup>1</sup> %)		Proportion de salariés sous contrat à durée déterminée <sup>1</sup> (en %)				
	15 avril 1977		15 avril 1980		15 avril 1977		15 avril 1980		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Ouvriers	1,5	0,8	2,5	1,5	1,2	2,2	3,2	4,0	
Non-qualifiés			3,9	1,9			5,5	5,0	
Qualifiés			1,8	0,6			2,0	2,0	
Autres salariés	0,6	1,2	0,6	1,3	0,9	1,9	1,9	3,7	
Employés			1,0	1,5			3,5	4,3	
Agents de maîtrise, techniciens et cadres			0,4	0,2			0,9	1,5	
Ensemble	1,1	1,1	1,8	1,3	1,1	2,1	2,6	3,8	

Source : Enquêtes du ministère du Travail auprès des établissements de plus de 10 salariés du secteur privé.

La plus grande fréquence de l'embauche sous contrat à durée déterminée pour les femmes s'explique essentiellement par la part des professions tertiaires dans l'emploi féminin, alliée à la plus grande extension de cette forme d'emploi chez les employés, davantage d'ailleurs dans le tertiaire que dans l'industrie, et notamment dans l'hôtellerie, le commerce, les services marchands rendus aux particuliers.

En conclusion, si l'intérim répond à des besoins spécifiques des entreprises appartenant majoritairement à l'industrie et a donc un impact réduit sur l'emploi féminin, l'embauche sous contrat à durée déterminée s'étend pour les femmes, particulièrement dans le secteur tertiaire.

### ... concentré sur les jeunes et les moins qualifiés

L'importance de la main-d'œuvre touchée par la précarisation de l'emploi est modeste, mais il faut voir que ce type d'emplois se concentre sur certaines catégories de personnel : les personnes les moins qualifiées et les femmes jeunes. Les ouvrières non qualifiées sont plus exposées à l'instabilité des emplois que les ouvrières qualifiées (6,9 % d'ouvrières non qualifiées du secteur privé ont un emploi en intérim ou à contrat à durée déterminée en avril 1980 contre 2,6 % pour les ouvrières qualifiées) et les employées plus que les cadres (5,8 % contre 1,7 %). L'enquête complémentaire à l'enquête emploi d'octobre 1980 a montré que ce sont les femmes jeunes les plus touchées : en octobre 1980, 10,4 %

des salariées de moins de 25 ans occupaient un emploi intérimaire ou sous contrat à durée déterminée, contre 3,8 % pour l'ensemble des femmes salariées et 2,7 % pour l'ensemble des hommes salariés.

Le phénomène prend davantage d'ampleur pour les femmes engagées récemment : toujours selon la même enquête, 24 % des femmes âgées de moins de 25 ans, embauchées depuis moins d'un an, avaient trouvé un emploi intérimaire ou à contrat à durée déterminée, et 10 % pour l'ensemble des femmes embauchées depuis moins d'un an (17 % pour les hommes de moins de 25 ans dans la même situation); en 1980, 26,3 % des femmes stagiaires en entreprise dans le cadre du pacte pour l'emploi avaient trouvé un emploi intérimaire ou sous contrat à durée déterminée dans les six mois suivant leur stage.

Cette concentration du risque d'instabilité de l'emploi sur certaines catégories de main-d'œuvre permet de lever la contradiction apparente entre le mouvement de stabilisation dans l'emploi que l'on observe pour l'ensemble de la population féminine et le mouvement de précarisation des emplois.

Ce dernier participe de la recherche par les entreprises d'une réduction des coûts salariaux, soit par la flexibilité d'une main-d'œuvre ainsi mieux adaptée au rythme de production, soit par la différenciation des statuts qui permet des rémunérations moins élevées (notamment du fait de la non-prise en compte de l'ancienneté), des avantages sociaux plus réduits, des conditions de travail moins favorables.

De tels effets peuvent aussi être obtenus par le développement de formes particulières d'emploi, c'est-à-dire des emplois qui ne sont pas à temps complet, ni à durée indéterminée, ou qui impliquent l'exercice du contrat dans une autre entreprise. On y trouve par exemple le travail saisonnier, mais celui-ci est par nature difficilement mesurable. A titre indicatif cependant, 85 000 salariés exerçaient une activité saisonnière à l'enquête Emploi de mars 1981 (dont 59 % de femmes) et 138 000 en octobre 1980 (dont 61 % de femmes).

Certaines formes d'emploi sont caractéristiques du processus d'extériorisation des emplois qui se traduit par une différenciation du statut des travailleurs. Les formes que prend ce dernier processus sont anciennes : travail à domicile, sous-traitance. L'impact de la sous-traitance sur le travail des femmes ne peut être analysé faute de sources statistiques satisfaisantes [12]. On peut cependant lui supposer un certain développement étant donné sa concentration dans les petits établissements dont le nombre a progressé, et qui demeurent créateurs d'emplois [13]. L'effectif des travailleurs à domicile est aujourd'hui modeste et ne fait que décroître (46 000 en mars 1975 et 33 000 en mars 1981 selon les enquêtes Emploi, dont 93 % de femmes, pour la plupart ouvrières). Cette forme d'emploi peut néanmoins être appelée à se développer au cours des prochaines années, dans le cadre du développement de l'extériorisation de l'emploi; par exemple, certaines applications de la télématique peuvent permettre d'étendre le champ des activités susceptibles d'être exercées à domicile 7.

Mais une autre forme particulière d'emploi en développement rapide, le travail à temps partiel, paraît également susceptible d'assurer cette flexibilité de la main-d'œuvre, particulièrement dans certains secteurs.

#### Le travail à temps partiel se développe rapidement

En mars 1981, selon l'enquête Emploi, 1 321 000 femmes étaient occupées à temps partiel 8, soit 15,5 % de la population active féminine. Le travail à temps partiel est un travail essentiellement féminin puisqu'à la même date, on enregistrait seulement 243 000 hommes dans ce cas, soit 1,9 % de la population active masculine. Cette forme d'emploi est en progression de 20 % depuis 1975. Une telle évolution traduit-elle la plus grande satisfaction donnée par les entreprises aux demandes de travail à temps partiel des femmes? L'étude des emplois concernés montre que ce n'est pas aussi simple : si dans le secteur public sa progression peut indiquer aisément la faveur que lui accordent les femmes, dans le secteur privé il se développe surtout là où il répond à un besoin des entreprises.

Il apparaît d'abord que les professions exercées par les femmes actives à temps partiel impliquent souvent une activité irrégulière pendant la journée de travail : travaux en contact avec le public, dans une entreprise familiale, etc. Aussi le travail à temps partiel peut très bien ne pas résulter d'un choix mais d'une obligation pour les femmes, compte tenu de l'éventail limité des professions auxquelles elles peuvent accéder et de la situation de l'emploi.

En premier lieu, les femmes non salariées à temps partiel sont très nombreuses : 286 000, soit une sur cinq (tableau 6).

Or les non-salariées sont à 80 % des aides familiales 9, dont le travail, même à temps partiel, peut constituer un facteur indispensable à la bonne marche de la petite entreprise familiale. Parmi les salariées à temps partiel du secteur privé, on note un effectif important de domestiques ou de femmes de ménage, de femmes classées « autres personnels de services », exerçant des activités de nature commerciale (coiffeuses, employées de restaurant ou d'hôtels, concierges, etc.). L'ensemble de ces catégories (y compris 9 000 salariées agricoles) représente plus de la moitié des actives à temps partiel (52,6 %). Dans le secteur privé, la progression du travail à temps partiel est d'autre part plus grande parmi les employées de commerce et les autres personnels de services, et ceci ne fait qu'accentuer cette caractéristique professionnelle.

L'analyse des établissements de plus de 10 salariés où des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes au 31 décembre 1980 (enquête du ministère du Travail) montre dans quelle mesure cette forme d'emploi constitue un moyen d'adapter le rythme de travail des salariés au rythme de l'activité de l'établissement. Elle est surtout pratiquée dans les établissements du commerce (où elle concerne 15 % des salariées) et particulièrement dans les petits commerces (respectivement 24 % et 17 % des salariées dans les commerces de détail alimentaire et non alimentaire) et l'hôtellerie-restauration (18 % des salariées). Elle est très fréquente dans les établissements de services, notamment dans l'hygiène, c'est-à-dire les laveries, salons de coiffure, établissements de nettoyage-entretien (38 % des salariées). La proportion de femmes à temps partiel serait sans doute plus élevée encore dans les établissements de services ou les commerces si l'on incluait les établissements de moins de 10 salariés : les femmes y sont plus nombreuses et le travail à temps partiel est plus développé dans les petits établissements que dans les grands. Dans les entreprises de transports, le temps partiel est également largement pratiqué, surtout dans les transports terrestres. Tous ces secteurs ont comme particularité un rythme d'activité irrégulier, soumis aux contraintes des relations avec le public, qui ne nécessite pas la présence permanente de l'ensemble des salariés au cours de la journée. Ce sont également des secteurs peu concentrés (hormis les transports) où les établissements ne peuvent toujours affecter une personne à temps complet pour remplir les différentes fonctions. Dans l'industrie, par contre, le temps partiel reste une forme d'emploi limitée (3,9 %

<sup>7.</sup> La question semble d'actualité: un rapport au Secrétariat d'État à la condition des travailleurs manuels du 16 mars 1981 étudie le travail à domicile comme forme d'avenir de l'organisation d'une société industrielle moderne « cf. Liaisons sociales », nº 41/81 du 9 avril 1981, série V.

<sup>8.</sup> Cet effectif correspond aux femmes ayant travaillé moins de 30 heures de façon régulière. Les personnes au chômage partiel ou travaillant de façon occasionnelle ou saisonnière sont exclues.

<sup>9.</sup> Ceci correspond à un effectif de 574 000 aides familiales, effectif qui apparait sous-estimé en raison des difficultés du dénombrement des aides familiales.

TABLEAU 6 Actives à temps partiel par catégorie socioprofessionnelle et statut\*

	Avril 1975		Mars 1981			
	Effectifs	Pourcentage de la population active corres- pondante	Effectifs	Pourcentage de la population active corres- pondante	Répartition des actives à temps partiel (en %)	
Exploitantes agricoles	169 659	25,8	153 822	26,9	11,6	
Salariées agricoles	8 609	18,4	8 867	21,4	0,7	
Patrons de l'industrie et du commerce	110 160	15,3	99 428	15,4	7,5	
Professions libérales, cadres supérieurs	45 150	13,9	63 338	15,2	4,8	
Non-salariées	12 191	32,7	16 399	30,4	1,2	
Professeurs, professions scientifiques et littéraires	26 585	15,9	36 429	15,2	2,8	
Cadres administratifs supérieurs	6 374	5,6	10 530	4,3	0,8	
Cadres moyens	99 982	8,0	158 938	10,5	12,0	
Non-salariées	14 193	39,3	11 230	27,3	0,8	
Institutrices et professions intellectuelles diverses	27 464	6,3	50 153	11,2	3,8	
Services médicaux et sociaux	16 578	9,2	33 111	11,0	2,5	
Secteur privé	27 655	7,3	43 312	9,4	3,3	
Secteur public	14 092	6,5	21 132	7,8	1,0	
Employées	<b>1</b> 76 <b>75</b> 8	7,9	279 872	11,3	21,	
Employées de bureau :						
Secteur privé	86 452	7,7	119 236	9,8	9,0	
Secteur public	40 065	5,6	74 281	9,1	5,0	
Employées de commerce	50 241	12,1	86 355	19,3	6,	
Ouvrières	222 152	12,4	238 714	14,7	18,	
Ouvrières qualifiées et contremaîtres	29 613	8,0	19 655	6,0	1,	
Ouvrières spécialisées	39 992	5,0	47 124 171 935	6,8	3,	
Manœuvres	152 547	25,5		29,6	13,	
Personnel de service	259 356	25,5	313 710	28,5	23,	
Gens de maison	60 654	25,5	79 454	38,3	6,	
Femmes de ménage Autres personnels de service	133 50 <del>4</del> 65 198	68,6 11,1	120 661 113 595	76,3 15,4	9,	
Autres catégories	5 054	19,3	4 386	13,3	0,	
(Artistes, clergé, armée, police)	-	-	-	_	-	
N	242.445	24.2	204 474	-	6.1	
Non-salariées	312 112	21,2	286 474	21,4	21,	
Salariées du secteur privé	600 744	13,2	738 463	15,8	55,	
Services domestiques	168 231 432 513	43, <del>4</del> 10,4	177 199 561 264	53,5 12,9	13, 42	
Salariées du secteur public	184 024	8,9	296 138	11,9	22	
	4 00/ 000	40.4	4 224 277		-	
Ensemble	1 096 880	13,6	1 321 075	15,5	100	

<sup>\*</sup> Personnes ayant travaillé moins de 30 heures la semaine de référence à l'exclusion des personnes n'exerçant pas un emploi régulier et des personnes en chômage partiel.

Source: Enquêtes sur l'emploi INSEE.

des salariées) sauf dans le bâtiment et les industries de biens de consommation; et les entreprises industrielles le développent très peu, contrairement aux entreprises des secteurs tertiaires. Mais il faut noter que la loi favorisant le temps partiel est récente pour le secteur privé et n'a peut-être pas encore connu tous ses effets <sup>10</sup>.

En conclusion, l'étude de la nature des emplois occupés à temps partiel tend à montrer une forte dépendance entre les caractéristiques des emplois à temps partiel et celles des emplois féminins. Il s'agit de professions où les femmes sont fortement représentées ou d'entreprises où elles sont très nombreuses.

# Forte aspiration de la part des femmes?

Les femmes seraient-elles demandeuses d'emplois occasionnels ou à temps partiel leur permettant de se procurer un revenu personnel tout en ménageant leur vie de famille, vérifiant ainsi l'expression « travail féminin - travail d'appoint »?

Pour ce qui est des emplois précaires, on constate par exemple que l'intérim est loin d'emporter l'adhésion de toutes les femmes qui le pratiquent : parmi les femmes intérimaires âgées de moins de 25 ans à l'enquête emploi complémentaire d'octobre 1980, 11 % seulement déclaraient que l'intérim leur convenait et 67 % recherchaient un emploi stable (4 % l'avaient déjà trouvé). Le pourcentage de satisfaits était plutôt supérieur parmi les jeunes hommes. Les femmes plus âgées paraissent un peu plus satisfaites : 32 % déclarent que l'intérim leur convient, mais la moitié recherche un emploi stable. Aussi l'intérim apparaît moins comme le résultat d'un libre choix que comme une solution de « dépannage » pour éviter le chômage.

Il ne semble pas d'autre part qu'une demande potentielle importante existe : parmi les chômeuses (au sens du BIT) à l'enquête emploi de mars 1981, seulement 8 % des femmes recherchaient un emploi salarié pour une durée limitée (soit 72 000 personnes) et, parmi les femmes occupées recherchant un autre emploi, la proportion était encore plus faible (4,8 %, soit 30 000 personnes). Cette demande est donc modeste, en regard des 833 000 femmes à la recherche d'un emploi permanent.

La demande potentielle des femmes pour le travail à temps partiel est également difficile à vérifier. Il faut noter que les enquêtes d'opinion sur le sujet portent non sur une réalité vécue mais sur une projection dans le futur, d'où la possibilité de réponses vélléitaires et d'un manque de réflexion approfondie, ne prenant pas en compte notamment les difficultés financières, d'insertion professionnelle... Il apparaît clairement que cette demande potentielle (1 million de femmes inactives selon un sondage SOFRES réalisé en 1978) se concrétise relativement peu. Parmi les femmes actives désireuses de changer d'emploi à l'enquête emploi de mars 1981, 9,3 % recherchaient exclusivement un emploi salarié à temps partiel et 8 % un emploi salarié à temps partiel de préférence (soit respectivement 35 000 et 30 000 personnes). Parmi les chômeuses au sens du BIT, 10,3 % recherchaient un emploi à temps partiel exclusivement et 12,2 % un emploi salarié à temps partiel de préférence (soit respectivement 94 000 et 110 000 personnes).

Enfin, les motivations des femmes travaillant à temps partiel, telles qu'on peut les supposer à travers l'étude des caractéristiques d'âge, de profession, de qualification, paraissent spécifiques à certaines catégories de femmes.

On constate ainsi que les femmes de plus de 25 ans travaillent plus souvent à temps partiel, ce qui semble indiquer que les contraintes familiales jouent un rôle incitateur. Ceci est renforcé de ce que la pratique du travail à temps partiel s'accroît avec le nombre d'enfants : 13 % des salariées ayant un enfant, 20 % de celles en ayant deux, et plus de 30 % de celles en ayant davantage, selon l'enquête emploi de mars 1980. Cependant, dans leur ensemble, les femmes âgées de plus de 40 ans recourent plus au travail à temps partiel que leurs cadettes. Invoquer à ces âges les contraintes familiales paraît moins pertinent, et si l'on peut penser pour les plus âgées à un désir d'allégement du travail en fin d'activité professionnelle, on est plutôt tenté, pour celles ayant de 40 à 60 ans, d'y voir l'effet de la nature et de la qualification des emplois qui leur sont proposés. En effet, on observe (tableau 6) que les cadres supérieurs travaillent moins à temps partiel que les cadres moyens, les cadres moyens moins que les employées de bureau; parmi les ouvrières, celles qui sont qualifiées ou contremaîtres moins que les non-qualifiées. La nature des emplois de qualification supérieure interdirait-elle davantage un travail moins intensif? Ou bien les femmes seraient-elles d'autant moins attachées à l'exercice de leur profession qu'elles auraient une situation de travail moins favorable, le travail à temps partiel rejoignant alors les pratiques de l'absentéisme et des interruptions d'activité qui caractérisent les femmes les moins qualifiées? Les deux hypothèses ne sont d'ailleurs pas exlusives l'une de l'autre.

Dans cette voie, on remarque d'autre part que les salariées du secteur public, à profession identique, pratiquent moins souvent le travail à temps partiel que celles du secteur privé. Le résultat peut surprendre étant donné les facilités accordées en la matière aux agents de l'État par la loi de juin 1970 (dispositions sur le travail à mi-temps). Ce phénomène est-il lié au fait que les services publics offrent souvent des conditions de travail (horaires, congés pour enfants malades...) et de promotion plus favorables aux femmes? Ce dernier aspect paraît important puisque l'on sait que le travail à temps partiel entraîne généralement des difficultés de promotion [14].

Toutes ces observations conduisent à des conclusions très nuancées et il est difficile dans les conditions actuelles du recours à des emplois occasionnels ou à temps partiel, de penser que ces emplois inaugurent un nouveau rapport au travail dont les femmes seraient porteuses et qui permettrait un meilleur épanouissement de l'individu par la réduction des activités marchandes.

<sup>10.</sup> Cette loi de janvier 1981, a pour objectif de développer le travail à temps partiel en assurant, pour l'entreprise, la neutralité de ce type de travail par rapport au temps plein, vis-à-vis des charges sociales et des obligations légales (repos compensateur, procédure de licenciement, participation).

Il convient donc de relativiser cette aspiration au travail à temps partiel de la part des femmes, d'autant que la demande prioritaire semble être celle d'exercer leur droit à l'emploi, si l'on en juge par l'évolution de leurs comportements d'activité (voir supra). Comme le note le Comité du travail féminin : « Face à la demande des femmes à une pleine intégration dans la vie économique qui se manifeste de plus en plus clairement, la demande de travail à temps partiel apparaît quant à elle moins claire et plus marginale » [14].

En conclusion, les femmes représentent une main-d'œuvre indispensable aux entreprises dans les transformations actuelles du rapport salarial par la précarisation des emplois ou le développement de nouvelles formes d'emploi. L'instabilité des emplois s'est développée au même rythme pour les hommes et les femmes, mais celles-ci restent plus menacées au terme de l'évolution récente, les femmes jeunes et les femmes les moins qualifiées étant plus particulièrement concernées.

C'est à ce titre, et par le fait d'une concentration élevée de leurs emplois dans les professions ou secteurs en expansion, que les emplois féminins dans les entreprises du secteur privé ont été privilégiés pendant la période de détérioration de la situation de l'emploi ouverte en 1974. Il faut cependant noter qu'environ la moitié des emplois féminins supplémentaires entre 1974 et 1979 ont été créés par le secteur public.

Les créations d'emploi ont été néanmoins insuffisantes vis-à-vis des apports de main-d'œuvre féminine, et ceci, associé à la précarité des emplois, s'est traduit par une augmentation considérable du chômage féminin : 999 000 femmes étaient au chômage au sens du BIT en moyenne annuelle en 1981 contre 389 000 en 1974, et 9,9 % des femmes actives étaient en chômage (au sens du BIT) en mars 1981, selon l'enquête emploi.

La dégradation de la situation du marché du travail s'est donc accompagnée d'une marginalisation des femmes actives par rapport à l'emploi en général et par rapport à l'emploi stable et à temps complet en particulier : sur 100 femmes actives en octobre 1980, 10 étaient au chômage, 3 sous contrat à durée déterminée ou en intérim, 2 avaient un emploi saisonnier ou à domicile, auxquelles on peut en adjoindre 14 à temps partiel (dont 3 dans le secteur public), soit globalement 29 % exerçant leur activité dans des conditions particulières.

Cette évolution n'a pas remis en cause le mouvement de fixation des femmes dans leur activité professionnelle, dont l'émergence se situe au début des années soixante. Le développement de ce nouveau rapport au travail s'est probablement ancré dans des transformations profondes de l'ensemble des structures économiques et sociales. On sait que l'évolution du rapport des femmes au travail est liée à celle du niveau de vie des familles, des structures familiales et du rôle des femmes dans la société [15]. Il serait particulièrement intéressant de mettre en relation l'évolution des comportements d'activité des femmes, la variation du mode de consommation, la socialisation de la production domestique, l'évolution de la fécondité (nombre de naissances et calendrier), la progression du nombre de familles monoparentales, la déstabilisation des liens conjugaux (cohabitation hors mariage, divorces).

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Données sociales, parties Population active et Chômage. Édition 1981.
- [2] J. Affichard: « Quels emplois après l'école: la valeur des titres scolaires depuis 1973 », Economie et statistique, nº 134, juin 1981.
- [3] P. CLÉMENCEAU et M. DE VIRVILLE: « Garçons et filles face à leur insertion professionnelle », Économie et statistique, n° 134, juin 1981.
- [4] A. LABOURIE RACAPÉ, M. T. LETABLIER, A. M. VASSEUR: « L'activité féminine. Enquête sur la discontinuité de la vie professionnelle », Cahiers du Centre d'études de l'Emploi, n° 11, 1977.
- [5] Centre d'études de l'Emploi : « Evolution régionale de l'emploi féminin dans l'industrie. 1968-1975 », Dossier de recherches, n° 1, décembre 1980.
- [6] C. Thélot: « La mobilité professionnelle en France depuis 20 ans », Direction régionale de l'INSEE, Nantes, note n° 84/NR, novembre 1979.
- [7] P. BOUILLAGUET-BERNARD, A. GAUVIN-AYEL, J. L. OUTIN: « Femmes au travail - Prospérité et crise », Économica, 1981.

- [8] D. Quarré et A. Minczeles : « Les agents de l'État en 1976 », Économie et statistique, nº 125, septembre 1980.
- [9] F. Pate, G. Bez, P. Koepp, M. Tardieu: « Les pactes nationaux pour l'emploi des jeunes », *Travail et emploi*, n° 6, octobre 1980.
- [10] Ministère du Travail et ANPE: « L'avenir des stagiaires en entreprise au travers des enquêtes de 1978 et 1980 ». Note FB/PC 15/81.
- [11] D. LINHART et M. MARUANI: « Précarisation et destabilisation des emplois ouvriers: approche exploratoire », mai 1981.
- [12] Rapport du groupe « Formes particulières d'emploi ». CNS, 1980.
- [13] O. MARCHAND et J. P. REVOIL: « Emploi et chômage: bilan fin 1980 », Économie et statistique, nº 130, février 1981.
- [14] Avis du Comité du travail féminin sur le travail à temps partiel, février 1979.
- [15] Rapport du groupe de travail « Prospective de la famille » dans le cadre de la préparation du VIIIe Plan, 1981.